

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session extraordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 17 août 2016**, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à **20h00** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	M. Jean-Guy Dubois, maire et préfet suppléant M. Fernand Croteau, représentant M. Raymond St-Onge, représentant
Fortierville	M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Daniel Paré, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	M. Louis Martel, maire
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Yves Tousignant, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

et tous formant quorum

N'est pas représentée :

Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier

Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET QUORUM

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par le *Code municipal*, signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courrier électronique, incluant l'ordre du jour, à chacun des membres du conseil le 2 août 2016.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique que le but de la rencontre est de modifier le mode de répartition des coûts d'ingénierie et de construction afin de donner plus de latitude aux municipalités quant à la période de remboursement. Il rappelle que les avis de motion nécessaires ont été donnés lors de la séance extraordinaire du 11 août dernier.

Il ajoute que c'est à la présente séance qu'on connaîtra la décision de Bécancour relativement à sa participation ou non au projet de la MRC.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION # 2016-08-167
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Louis Martel

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel. Aucun autre sujet ne sera pris en considération en raison de l'absence d'un membre du conseil.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO.365 ET NO.366
5. DOSSIER FIBRE OPTIQUE
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NO.365 ET NO.366

4.1 Règlement d'emprunt no.365

M. Daniel Béliveau explique que ce projet de règlement de modification précise que

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Bécancour contribuera à 50 % des travaux d'ingénierie, que les municipalités pourront, avant l'émission du prêt ou avant son renouvellement, diminuer leur part en capital en y affectant une partie de leur surplus ou de fonds d'autre provenance, le FDT par exemple. Le projet de règlement précise également que les subventions obtenues pour le réseau seront appliquées au capital du prêt.

**RÉSOLUTION # 2016-08-168
homologation du règlement no.368**

**RÈGLEMENT NO.368
modifiant le règlement no.365 décrétant un emprunt
pour services professionnels et demandes de permis**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt no.365;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent modifier la clause d'établissement des quotes-parts pour refléter les discussions ayant conduit au projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques et nécessitant des services professionnels et des demandes de permis;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Louis Martel à la séance du conseil des maires du 11 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais prévus avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le présent règlement soit adopté, qu'il porte le **numéro 368** sous le titre de **Règlement modifiant le règlement no.365 décrétant un emprunt pour services professionnels et demandes de permis** et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Le règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ LE 17 AOÛT 2016.

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

4.2 Règlement d'emprunt no.366

M. Daniel Béliveau explique que le projet de règlement de modification précise que Bécancour contribuera au montant réel des travaux de construction effectués sur son territoire. Les autres modifications sont similaires à celles appliquées au règlement no.368.

**RÉSOLUTION # 2016-08-169
homologation du règlement no.369**

**RÈGLEMENT NO.369
modifiant le règlement no.366 décrétant un emprunt
pour la construction d'un réseau de fibres optiques**

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt no.366;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent modifier la clause d'établissement des quotes-parts pour refléter les discussions ayant conduit au projet d'implantation d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par M. Adrien Pellerin à la séance du conseil des maires du 11 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement dans les délais prévus avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le présent règlement soit adopté, qu'il porte le **numéro 369** sous le titre de **Règlement modifiant le règlement no.366 décrétant un emprunt pour la construction d'un réseau de fibres optiques** et qu'il y soit décrété ce qui suit :

Le règlement est décrit au long au livre des règlements.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

ADOPTÉ LE 17 AOÛT 2016.

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

5. DOSSIER FIBRE OPTIQUE

Pour faire suite à la séance du 6 juillet dernier en regard du contrat de construction du réseau, M. Jean-Guy Dubois indique que la ville de Bécancour accepte de poursuivre le projet tel que proposé. Il explique que la ville a fait ses recherches, commentaires et recommandations et se dit satisfaite des modifications apportées aux règlements d'emprunt.

Il ajoute aussi que Bécancour, via une entente, déléguerait sa compétence en matière de télécommunication à la MRC. Il reste maintenant à soumettre ce projet d'entente aux autres municipalités pour avoir leur accord. Les membres du conseil ont déjà en main le projet d'entente et la décision sera rendue lors de la séance de septembre.

**RÉSOLUTION # 2016-08-170
construction d'un réseau de fibres optiques
finalisation du contrat avec Telecon inc.**

CONSIDÉRANT la résolution # 2016-07-157 octroyant à Télécon inc. le mandat pour le premier volet de la construction d'un réseau de fibres optiques pour les municipalités suivantes :

Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Fortierville
Lemieux
Manseau
Parisville
Sainte-Cécile-de-Lévrard
Sainte-Françoise
Sainte-Marie-de-Blandford
Sainte-Sophie-de-Lévrard
Saint-Pierre-les-Becquets
Saint-Sylvère

CONSIDÉRANT QUE le second volet, soit le territoire de la ville de Bécancour, doit faire l'objet d'une autorisation distincte;

CONSIDÉRANT les délais de validité de soumission;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la ville de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Raymond St-Onge

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'octroyer à Télécon inc. le mandat pour le second volet de la construction d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la ville de Bécancour.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour signer, au nom de la MRC, les documents administratifs nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

M. Mario Lyonnais mentionne que le projet ne connaît actuellement aucun retard. Le matériel nécessaire est en partie commandé.

M. Richard Lampron, chargé de projet, précise que la partie enfouie du réseau sera faite avant la période de gel. Quant à la partie aérienne, elle peut se faire même en hiver. Il est prévu de construire le réseau par îlot, de l'autoroute 20 vers le fleuve :

Manseau : Manseau
Sainte-Françoise
Lemieux (1^{ère} partie)

Sainte-Gertude : Lemieux (2^e partie)
Sainte-Marie-de-Blandford (1^{ère} partie)
Saint-Sylvère
secteur Sainte-Gertrude

Sainte-Cécile : Ste-Marie-de-Blandford (Lac Rose)
Sainte-Sophie-de-Lévrard

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Fortierville
Sainte-Cécile-de-Lévrard
Parisville
Saint-Pierre-les-Becquets
Deschaillons-sur-Saint-Laurent
secteur Gentilly

Sainte-Angèle : secteur Saint-Grégoire
secteur Sainte-Angèle
secteur Précieux sang
secteur Bécancour
SPIPB

M. Yves Tousignant veut des précisions sur le plan de communication établi pour le suivi du projet. Mme Isabel Rouette mentionne que ce plan a déjà été établi et qu'il est en constante évolution en fonction des échéanciers et réalisations de construction.

M. Tousignant s'inquiète aussi de la machinerie qui sera déployée et qui peut perturber la circulation par endroit. M. Lampron mentionne qu'on en saura davantage lors de la réunion de démarrage qui doit avoir lieu le 7 septembre prochain. Les informations nécessaires seront transmises aux élus et aux directions générales au fur et à mesure de la progression des travaux. Mme Rouette ajoute qu'il est aussi prévu avec Sogetel de tenir des séances d'information avec la population.

M. Mario Lyonnais ajoute qu'Hydro-Québec est actuellement à tester et vérifier ses poteaux. M. Lampron explique que la majorité de ces vérifications sont dues aux demandes de permis faites par la MRC.

À la question de M. Guy St-Pierre, M. Lampron indique que les premiers branchements sur le réseau pourront être faits avant la fin de 2016.

En conclusion, M. Mario Lyonnais remercie tous les membres du conseil d'avoir contribué à la concrétisation de ce projet et se dit confiant que ce dernier permettra de dynamiser le territoire et bénéficiera à tous les citoyens et entreprises.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2016-08-171
levée au ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la présente séance soit levée (19h30).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier